

**CONSEIL MUNICIPAL D'EPERNAY**  
--ooOoo--  
**SEANCE DU LUNDI 17 OCTOBRE 2011 A 18 H 15**  
--ooOoo--

**ORDRE DU JOUR**

1 - NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

2 - ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

- a) Convention financière - création de voiries Bernon bas (Rap. M. le Maire)
- b) Acquisition d'un ensemble immobilier situé 18, rue Chaude Ruelle à Epernay de l'association immobilière de la Marne (Rap. Mme HEURTAUX)
- c) Budget annexe cellules commerciales provisions pour grosses réparations (Rap. M. RODRIGUES)
- d) Provisions pour risques juridiques (Rap. M. RODRIGUES)
- e) Avenant n° 1 à l'autorisation d'intervention O.R.U (Rap. M. le Maire)
- f) Décision modificative n° 4 - exercice 2011 (Rap. M. RODRIGUES)
- g) Attributions de subventions (Rap. M. RODRIGUES)

3 - AFFAIRES SOCIALES ET EDUCATION

- a) Développement Social Urbain – Contrat Urbain de cohésion sociale – Avenant à la convention cadre 2011/2014 (Rap. Mme CHARIF)
- b) Développement social urbain – attributions de bourse au permis de conduire (Rap. Mme CHARIF)

4 - ANIMATION ET ATTRACTIVITE DE LA VILLE

- a) Convention de partenariat pour les séances cinématographiques « connaissance du monde » (Rap. M. MARECHAL)
- b) Convention de partenariat entre la Ville d'Epernay et l'association « Le Salmanazar » pour l'organisation du spectacle théâtral « Eclats de Vie » (Rap. M. MARECHAL)
- c) Mission de diagnostic technique de bâtiment relative au projet de restructuration du musée - demande de subventions (Rap. M. MARECHAL)

5 - CADRE DE VIE ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

- a) Approbation du protocole d'accord en faveur de l'efficacité énergétique entre GEO-PLC et la Ville d'Epernay (Rap. M. SCHMIT)
- b) Aménagement urbain – majoration de l'aide municipale pour le ravalement de façades 19, rue Eugène Mercier (Rap. Mme LEGRAS)

- c) Aménagement urbain – attribution d'une subvention complémentaire pour le ravalement  
de façades de la copropriété du 8/10, place Mendès France (Rap. Mme LEGRAS)
- 6 - COMPTE RENDU DE DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE  
PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
(ARTICLE L 2122-22) (Rap. M. le Maire)
- 7 - COMMUNICATION DE L'ARRETE PREFECTORAL CONCERNANT  
LE SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNAUTE DE  
COMMUNES  
D'EPERNAY-PAYS DE CHAMPAGNE (Rap. M. le Maire)
- 8 - COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DE LA COMMUNAUTE  
DE COMMUNES EPERNAY PAYS DE CHAMPAGNE SUIVANT  
L'ARTICLE L 5211-39 DU CGCT (Rap. M. le Maire)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 17 OCTOBRE 2011 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 29  
Date de la convocation : 11 OCTOBRE 2011

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème adjoint, présent à partir du rapport 2c, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, présente à partir du rapport 2b, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale déléguée, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Ismaël LAUTOA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Youssef EL HMAM, présent à partir du rapport 2b, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

**Etaient excusés et représentés** : M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, représenté par M. Jean-Michel LLORCA, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par Mme Colette HEURTAUX, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par M. Ismaël LAUTOA, Mme Anne-Lise PETTIPAS, représentée par M. Rémi GRAND.

**Délibération n° 11-3189**

**1-NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

**RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

Je vous invite à désigner un secrétaire de séance. L'usage veut que le plus jeune membre de l'Assemblée remplisse cette fonction.

Je vous propose donc de désigner Melle Astrid TUSSEAU, comme secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité.

Pour le Maire et par délégation

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 17 OCTOBRE 2011 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 29  
Date de la convocation : 11 OCTOBRE 2011

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2<sup>ème</sup> adjoint, présent à partir du rapport 2c, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, présente à partir du rapport 2b, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7<sup>ème</sup> adjoint, Mme Abida CHARIF, 9<sup>ème</sup> adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale déléguée, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Ismaël LAUTOA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Youssef EL HMAM, présent à partir du rapport 2b, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

**Etaient excusés et représentés** : M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, représenté par M. Jean-Michel LLORCA, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par Mme Colette HEURTAUX, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par M. Ismaël LAUTOA, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND.

**Délibération n° 11-3190**

**2a-CONVENTION FINANCIERE  
CREATION DE VOIRIES BERNON BAS**

**RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la restructuration profonde du quartier de Bernon, marquée par des démolitions de logements, des réhabilitations, ainsi que le réaménagement des espaces publics et la création de nouveaux équipements,

Considérant la nécessité de créer deux nouvelles voiries afin de relier la rue de Lorraine à l'avenue de Middelkerke d'une part et, la rue de Lorraine à la rue Gounod d'autre part.

Considérant que la création du réseau d'eaux pluviales relève de la compétence de la Ville d'Epernay,

Considérant toutefois la CCEPC compétente en matière d'eau et d'assainissement renouvellera et renforcera ses infrastructures pour tenir compte de ce projet incluant leur dévoiement sous ces nouvelles rues.

Considérant que les frais de réalisation des réseaux d'eau et d'assainissement seront honorés par la CCEPC, sur la base des prix du marché attribué à cette occasion.

Considérant la nécessité de conclure une convention entre les deux parties afin de régler les engagements financiers,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 10 octobre 2011,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes de la convention financière ci-annexée,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention financière ainsi que tout document relatif à cette affaire,

DIT que la dépense sera imputée sur le compte VHA 825 70 2315 ORUB au budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 20.10.2011 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 17 OCTOBRE 2011 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 29  
Date de la convocation : 11 OCTOBRE 2011

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2<sup>ème</sup> adjoint, présent à partir du rapport 2c, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, présente à partir du rapport 2b, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7<sup>ème</sup> adjoint, Mme Abida CHARIF, 9<sup>ème</sup> adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale déléguée, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Ismaël LAUTOA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Youssef EL HMAM, présent à partir du rapport 2b, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

**Etaient excusés et représentés** : M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, représenté par M. Jean-Michel LLORCA, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par Mme Colette HEURTAUX, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par M. Ismaël LAUTOA, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND.

**Délibération n° 11-3191**

**2b-ACQUISITION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER  
SITUE 18, RUE DE LA CHAUDE RUELLE A EPERNAY  
DE L'ASSOCIATION IMMOBILIERE DE LA MARNE**

**RAPPORTEUR : Colette HEURTAUX**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2001-1168 du 11 décembre 2001,

Vu l'estimation du service du Domaine, en date du 29 avril 2011,

Vu le courrier de l'Association Immobilière de la Marne,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 10 octobre 2011,

Considérant l'intérêt public de réaliser cette acquisition permettant l'implantation d'un restaurant scolaire nécessaire pour cette école.

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'acquérir de l'Association Immobilière de la Marne, moyennant la somme de 380.000 €, cet ensemble immobilier, cadastré section BL n° 240 situé 18 rue de la Chaude Ruelle, hors frais de notaire pour prix d'acquisition à la charge de la Ville,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer le compromis de vente et/ou l'acte notarié et tout document relatif à cette affaire,

DIT que la dépense sera imputée sur le compte 7BA 720 21 2138 IMMO au budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 20.10.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 OCTOBRE 2011 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 29  
Date de la convocation : 11 OCTOBRE 2011

**Étaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2<sup>ème</sup> adjoint, présent à partir du rapport 2c, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, présente à partir du rapport 2b, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7<sup>ème</sup> adjoint, Mme Abida CHARIF, 9<sup>ème</sup> adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale déléguée, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Ismaël LAUTOA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Youssef EL HMAM, présent à partir du rapport 2b, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

**Étaient excusés et représentés** : M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, représenté par M. Jean-Michel LLORCA, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par Mme Colette HEURTAUX, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par M. Ismaël LAUTOA, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND.

### Délibération n° 11-3192

#### **2c-BUDGET ANNEXE CELLULES COMMERCIALES PROVISIONS POUR GROSSES REPARATIONS**

**RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES**

LE CONSEIL,

Vu l'article R 2321-2 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que la constitution de provisions comptables pour le paiement des dépenses de grosses réparations s'avère être une précaution dans le cadre de la gestion des cellules commerciales Saint Thibault,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de constituer une provision annuelle pour grosses réparations d'un montant de 3 300 euros,

DIT que les crédits nécessaires à cette opération seront inscrits annuellement au compte 6816 du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 20.10.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 OCTOBRE 2011 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 29  
Date de la convocation : 11 OCTOBRE 2011

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2<sup>ème</sup> adjoint, présent à partir du rapport 2c, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, présente à partir du rapport 2b, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7<sup>ème</sup> adjoint, Mme Abida CHARIF, 9<sup>ème</sup> adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale déléguée, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Ismaël LAUTOA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Youssef EL HMAM, présent à partir du rapport 2b, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

**Etaient excusés et représentés** : M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, représenté par M. Jean-Michel LLORCA, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par Mme Colette HEURTAUX, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par M. Ismaël LAUTOA, Mme Anne-Lise PETTIPAS, représentée par M. Rémi GRAND.

### Délibération n° 11-3193

#### 2d-PROVISIONS POUR RISQUES JURIDIQUES

##### **RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES**

LE CONSEIL,

Vu l'article R 2321-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés,

Considérant que la constitution de provisions comptables pour le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est une dépense obligatoire pour les communes,

Considérant l'incertitude et la conséquence de cette créance,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE de constituer une provision pour dépréciation des restes à recouvrer d'un montant de 318 533,46 euros pour le dossier de la TVA Terres Rouges,

DIT que les crédits nécessaires à cette opération seront inscrits au compte 6815 du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 20.10.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 OCTOBRE 2011 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 29  
Date de la convocation : 11 OCTOBRE 2011

**Étaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2<sup>ème</sup> adjoint, présent à partir du rapport 2c, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, présente à partir du rapport 2b, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7<sup>ème</sup> adjoint, Mme Abida CHARIF, 9<sup>ème</sup> adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale déléguée, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Ismaël LAUTOA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Youssef EL HMAM, présent à partir du rapport 2b, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

**Étaient excusés et représentés** : M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, représenté par M. Jean-Michel LLORCA, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par Mme Colette HEURTAUX, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par M. Ismaël LAUTOA, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND.

### **Délibération n° 11-3194**

#### **2e-AVENANT N° 1 A L'AUTORISATION D'INTERVENTION O.R.U**

**RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 10-1894 en date du 10 mai 2010 portant autorisation d'intervention pour la création et la réfection de voiries dans le quartier de Bernon,

Vu la convention portant autorisation d'intervention pour la création et la réfection de voiries dans le quartier de Bernon en date du 4 juin 2010,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 10 octobre 2011,

Considérant la restructuration profonde du quartier de Bernon, marquée par des démolitions de logements, des réhabilitations, ainsi que le réaménagement des espaces publics et la création de nouveaux équipements,

Considérant que la convention du 4 juin 2010 avait pour objet d'autoriser les parties à intervenir sur des terrains situés dans le périmètre des travaux des rues Beethoven, Middelkerke, Brahms, Bach et Rousselle pour la création et la réfection de voiries et de réseaux d'assainissement et d'adduction d'eau potable,

Considérant toutefois que ce périmètre a évolué et qu'il y a lieu de l'étendre à d'autres voiries : avenue du Vercors, rue Gounod, nouvelle rue des Coteaux.

Considérant la nécessité de conclure un avenant à la convention susmentionnée,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes de l'avenant ci-annexé,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n° 1 ainsi que tout document relatif à cette affaire.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 20.10.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 OCTOBRE 2011 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 29  
Date de la convocation : 11 OCTOBRE 2011

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2<sup>ème</sup> adjoint, présent à partir du rapport 2c, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, présente à partir du rapport 2b, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7<sup>ème</sup> adjoint, Mme Abida CHARIF, 9<sup>ème</sup> adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale déléguée, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Ismaël LAUTOA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Youssef EL HMAM, présent à partir du rapport 2b, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

**Etaient excusés et représentés** : M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, représenté par M. Jean-Michel LLORCA, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par Mme Colette HEURTAUX, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par M. Ismaël LAUTOA, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND.

### **Délibération n° 11-3195**

#### **2f-DECISION MODIFICATIVE N° 4 - EXERCICE 2011**

**RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES**

LE CONSEIL,

Je vous rappelle que le Budget Primitif 2011 de la Ville d'Epernay étant voté par chapitre, il y a lieu, au cours de l'exercice budgétaire, d'opérer des mouvements budgétaires.

En vertu de ce principe, je vous invite à approuver les mouvements suivants :

#### **BUDGET VILLE**

**Dépenses de fonctionnement liées à la reprise de la Maison Pour Tous au 1<sup>er</sup> octobre 2011.**

- + 4 500,00 euros du **chapitre 011** compte **D** MPTACM/524/60623//MPT (alimentations)
- + 1 200,00 euros du **chapitre 011** compte **D** MPTACM/524/60632/MPT (fournitures de petit équipement)
- + 1 700,00 euros du **chapitre 011** compte **D** MPTACM/524/6228/MPT (diverses rémunérations d'intermédiaires)
- + 400,00 euros du **chapitre 011** compte **D** MPTACM/524/6247/MPT (transports collectifs)
- + 500,00 euros du **chapitre 011** compte **D** MPTADOS/524/60623/MPT (alimentations)
- + 200,00 euros du **chapitre 011** compte **D** MPTADOS/524/60632/MPT (fournitures de petit équipement)
- + 3 000,00 euros du **chapitre 011** compte **D** MPTADOS/524/6228/MPT (diverses rémunérations d'intermédiaires)
  
- +150,00 euros du **chapitre 011** compte **D** MPTADOS/524/6247/MPT (transports collectifs)

- + 300,00 euros du **chapitre 011** compte **D** MPTATELIER/524/60623/MPT (alimentations)
- + 400,00 euros du **chapitre 011** compte **D** MPTATELIER/524/60632/MPT (fournitures de petit équipement)
- + 4 000,00 euros du **chapitre 011** compte **D** MPTATELIER/524/6228/MPT (diverses rémunérations d'intermédiaires)
- + 300,00 euros du **chapitre 011** compte **D** MPTFAMILLE/524/60623/MPT (alimentations)
- + 200,00 euros du **chapitre 011** compte **D** MPTFAMILLE/524/60632/MPT (fournitures de petit équipement)
- + 1 000,00 euros du **chapitre 011** compte **D** MPTFAMILLE/524/6228/MPT (diverses rémunérations d'intermédiaires)
- + 1 400,00 euros du **chapitre 011** compte **D** MPTFAMILLE/524/6247/MPT (transports collectifs)
- + 700,00 euros du **chapitre 011** compte **D** MPTGENERAUX/524/60611/BATI (eau et assainissement)
- + 1 900,00 euros du **chapitre 011** compte **D** MPTGENERAUX/524/60612/BATI (énergie-électricité)
- + 400,00 euros du **chapitre 011** compte **D** MPTGENERAUX/524/60622/AUTO (carburants)
- + 300,00 euros du **chapitre 011** compte **D** MPTGENERAUX/524/60623/MPT (alimentations)
- + 500,00 euros du **chapitre 011** compte **D** MPTGENERAUX/524/60631/ATEL (fournitures d'entretien)
- + 250,00 euros du **chapitre 011** compte **D** MPTGENERAUX/524/60632/MPT (fournitures de petit équipement)
- + 150,00 euros du **chapitre 011** compte **D** MPTGENERAUX/524/6064/MPT (fournitures administratives)
- + 400,00 euros du **chapitre 011** compte **D** MPTGENERAUX/524/6132/MPT (locations immobilières)
- + 100,00 euros du **chapitre 011** compte **D** MPTGENERAUX/524/61558/MPT (entretiens et réparations autres biens mobiliers)
- + 300,00 euros du **chapitre 011** compte **D** MPTGENERAUX/524/616/ASSU (primes d'assurances)
- + 13 200,00 euros du **chapitre 011** compte **D** MPTGENERAUX/524/6228/MPT (diverses rémunérations d'intermédiaires)
- + 50,00 euros du **chapitre 011** compte **D** MPTGENERAUX/524/6247/MPT (transports collectifs)
- + 3 100,00 euros du **chapitre 011** compte **D** MPTGENERAUX/524/6262/MPT (frais de télécommunications)
- + 255,00 euros du **chapitre 011** compte **D** MPTGENERAUX/524/6282/BATI (frais de gardiennage)
- + 4 790,00 euros du **chapitre 011** compte **D** DCG503/020/6228/CGES (diverses rémunérations d'intermédiaires)
- + 3 200,00 euros du **chapitre 70** compte **R** MPTACM/524/7066/MPT (redevances et droits des services à caractère social)
- + 3 300,00 euros du **chapitre 74** compte **R** MPTACM/524/7488/MPT (autres attributions et participations)
- + 350,00 euros du **chapitre 70** compte **R** MPTADOS/524/7066/MPT (redevances et droits des services à caractère social)

- + 2 500,00 euros du **chapitre 70** compte **R** MPTATELIER/524/7066/MPT (redevances et droits des services à caractère social)
- + 1 000,00 euros du **chapitre 70** compte **R** MPTFAMILLE/524/7066/MPT (redevances et droits des services à caractère social)
- + 400,00 euros du **chapitre 74** compte **R** MPTFAMILLE/524/7476/MPT (participations ccas et caisse des écoles)
- + 1 500,00 euros du **chapitre 74** compte **R** MPTFAMILLE/524/7488/MPT (autres attributions et participations)
- + 800,00 euros du **chapitre 70** compte **R** MPTGENERAUX/524/7062/MPT (redevances et droits des services à caractère culturel)
- + 2 250,00 euros du **chapitre 74** compte **R** MPTGENERAUX/524/7473/MPT (participations Département)
- + 30 345,00 euros du **chapitre 74** compte **R** MPTGENERAUX/524/7488/MPT (autres attributions et participations)

### **Intégration dans l'actif de la Ville des biens mobiliers de l'association de la MPT**

- + 21 155,00 euros du **chapitre 041** compte **R** FIORDRES/01/1021/FINA (dotations)
- + 15 855,00 euros du **chapitre 041** compte **D** FIORDRES/01/2182/FINA (matériel de transport)
- + 905,00 euros du **chapitre 041** compte **D** FIORDRES/01/2183/FINA (matériel de bureau et matériel informatique)
- + 1 970,00 euros du **chapitre 041** compte **D** FIORDRES/01/2184/FINA (mobilier)
- + 2 425, 00 euros du **chapitre 041** compte **D** FIORDRES/01/2188/FINA (autres immobilisations corporelles)

### **Versement réservation Plateforme Emploi Formation (délibération n°11-2755 du 11 avril 2011.)**

- + 315 000,00 euros du **chapitre 024** compte **R** VAU838/824/024/FINA (produits des cessions d'immobilisations)
- + 315 000,00 euros du **chapitre 23** compte **D** VAU838/824/238/FINA (avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles)

Adopté à la majorité 29 voix pour – (2 contre : M. THEVENIN, Mme. GILLE, 4 abstentions : MM.DE LILLO, LEFEVRE, Mme JABBOUR, M. LAADAM.)

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 20.10.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 OCTOBRE 2011 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 29  
Date de la convocation : 11 OCTOBRE 2011

**Étaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2<sup>ème</sup> adjoint, présent à partir du rapport 2c, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, présente à partir du rapport 2b, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7<sup>ème</sup> adjoint, Mme Abida CHARIF, 9<sup>ème</sup> adjoint, M. Nicolas SCHMITT, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale déléguée, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Ismaël LAUTOA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Youssef EL HMAM, présent à partir du rapport 2b, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

**Étaient excusés et représentés** : M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, représenté par M. Jean-Michel LLORCA, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par Mme Colette HEURTAUX, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par M. Ismaël LAUTOA, Mme Anne-Lise PETTIPAS, représentée par M. Rémi GRAND.

### **Délibération n° 11-3196**

#### **2g-ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS**

**RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les demandes des associations et organismes,

Vu le budget primitif de la commune,

Vu les avis des commissions Affaires Sociales et Education, Animation et Attractivité de la Ville et Administration Générale,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer les subventions d'actions suivantes.

#### **Pays d'Epernay Terres de Champagne**

2 500 €

- Participation au fonctionnement de l'Espace Info Energie  
Imputation budgétaire : DD8300 830 6574 DURA AGENDA 21

#### **Collège Terres Rouges – Réseau de Réussite Scolaire**

5 000 €

- Participation au projet « Des quartiers qui bougent » (2010-2011)  
Imputation budgétaire : 65748 30 CAC 267 CULT SUBVENTI

#### **Fédération pour la Promotion Commerciale d'Epernay-Les Vitrites d'Epernay**

50 000 €

- Soutien aux Féeries de Noël (1er acompte)  
Imputation : 6574 94 VDE 902 DECO ANIMATIO

**Spar Films**

300 €

- Aide au fonctionnement  
Imputation : 2ED 240 20 6574 EDUCPROJETJEUN

**Epernay Badminton Club**

500 €

- Participation à l'organisation des 16<sup>èmes</sup> rencontres Nationales de Badminton les 29 et 30 octobre 2011 à Epernay (Gymnases Godart Roger et Terres Rouges)  
Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBACTIONS

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 20.10.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 OCTOBRE 2011 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 29  
Date de la convocation : 11 OCTOBRE 2011

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2<sup>ème</sup> adjoint, présent à partir du rapport 2c, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, présente à partir du rapport 2b, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7<sup>ème</sup> adjoint, Mme Abida CHARIF, 9<sup>ème</sup> adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale déléguée, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Ismaël LAUTOA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Youssef EL HMAM, présent à partir du rapport 2b, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

**Etaient excusés et représentés** : M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, représenté par M. Jean-Michel LLORCA, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par Mme Colette HEURTAUX, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par M. Ismaël LAUTOA, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND.

### **Délibération n° 11-3197**

#### **3a – CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT A LA CONVENTION CADRE 2011/2014**

**RAPPORTEUR : Abida CHARIF**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Action Sociale et Politique de la Ville du 5 octobre 2011,

Vu la convention cadre 2007-2009,

Vu le projet d'avenant,

Considérant la nécessité de poursuivre les objectifs retenus dans le cadre de la Politique de la Ville,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes de l'avenant à la convention cadre,

AUTORISE le Maire à signer avec l'Etat (ACSE) et les autres partenaires associés l'avenant à la convention cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tous documents à intervenir se rattachant au contrat,

AUTORISE le Maire à solliciter toute subvention au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale auprès de l'Etat et des différents financeurs.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 20.10.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 OCTOBRE 2011 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 29  
Date de la convocation : 11 OCTOBRE 2011

**Etai<sup>ent</sup> présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1<sup>ère</sup> Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2<sup>ème</sup> adjoint, présent à partir du rapport 2c, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3<sup>ème</sup> Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5<sup>ème</sup> Adjoint, présente à partir du rapport 2b, M. Pierre MARANDON, 6<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7<sup>ème</sup> adjoint, Mme Abida CHARIF, 9<sup>ème</sup> adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale déléguée, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Ismaël LAUTOA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Youssef EL HMAM, présent à partir du rapport 2b, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

**Etai<sup>ent</sup> excusés et représentés** : M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, représenté par M. Jean-Michel LLORCA, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par Mme Colette HEURTAUX, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par M. Ismaël LAUTOA, Mme Anne-Lise PETTIPAS, représentée par M. Rémi GRAND.

### **Délibération n° 11-3198**

#### **3b-CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE ATTRIBUTION**

**RAPPORTEUR : Abida CHARIF**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations des 30 mars 2009, 21 septembre 2009 et 28 juin 2010 instaurant le principe du versement d'une bourse au permis de conduire,

Vu l'avis de la commission d'attribution de la bourse au permis de conduire du 22 septembre 2011,

Vu l'avis de la commission Affaires Sociales et Education du 5 octobre 2011,

Considérant la nécessité de poursuivre les objectifs retenus dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale d'Epernay,

Considérant la nécessité de favoriser l'insertion socioprofessionnelle des publics sparnaciens issus des quartiers prioritaires et hors quartiers,

Considérant que l'obtention du permis de conduire nécessite des moyens financiers qui ne sont pas à la portée de tous, alors même que ce dernier constitue aujourd'hui un atout incontestable pour l'emploi ou la formation, et qu'il contribue en outre à la lutte contre l'insécurité routière,

Considérant la nécessité d'aider les candidats qui répondent aux critères d'attribution de la bourse au permis de conduire,

Considérant la nécessité d'aider les candidats inscrits dans une démarche d'insertion professionnelle et rencontrant des difficultés financières,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE le principe de versement d'une bourse au permis de conduire pour les candidats suivants :

Mademoiselle Aurélia LECLERC, la somme de 800 € ;  
Monsieur Jérémy TOURAILLES, la somme de 800 € ;  
Monsieur Naaïme KHETARI, la somme de 800 € ;  
Monsieur Pierre-Julien DELEPINE, la somme de 800 € ;  
Madame Evelyne STRUBY, la somme de 800 € ;  
Mademoiselle Laurie-Lise MERCIER, la somme de 800 € ;  
Monsieur Abdellah BOUSLIME, la somme de 800 € ;  
Mademoiselle Camille BOUILLON, la somme de 800 € ;  
Monsieur Sékou CISSAKHO, la somme de 800 € ;  
Monsieur Hamadi SOUAMES, la somme de 800 € ;  
Monsieur Raman QERIMI, la somme de 800 € ;  
Monsieur Hassen EL HAMEL, la somme de 800 € ;

ADOPTE le principe du versement d'une bourse aux candidats ayant déjà commencé leur cursus, en deux versements selon les modalités suivantes :

1er versement :

Monsieur Yaya DJIMERA, la somme de 400 € (sur la base maximale de 800 €) ;  
Mademoiselle Pauline HENRY, la somme de 200 € (sur la base maximale de 400 €) ;  
Mademoiselle Barbara MOULAY, la somme de 400 € (sur la base maximale de 800 €) ;  
Mademoiselle Sandy MOUANDZA, la somme de 400 € (sur la base maximale de 800 €) ;  
Mademoiselle Sabrina BERTILI, la somme de 200 € (sur la base maximale de 400 €) ;  
Madame Alexandra GISSELMANN, la somme de 400 € (sur la base maximale de 800 €) ;  
Mademoiselle Pricilia JAVARY, la somme de 400 € (sur la base maximale de 800 €) ;  
Mademoiselle Samira HADDOUMI, la somme de 400 € (sur la base maximale de 800 €) ;  
Mademoiselle Natacha ROISEUX, la somme de 400 € (sur la base maximale de 800 €)

DIT que le deuxième versement pour les personnes ayant déjà commencé leur cursus s'effectuera au vu des justificatifs et sous la double limite du maximum autorisé et du solde réel du permis restant à acquitter,

ADOPTE le principe de l'établissement d'une liste complémentaire et du versement en cas de désistement aux personnes suivantes :

Madame Elysabeth FOURNIVAL, la somme de 800 € ;  
Monsieur Wilfried RIVIERE, la somme de 800 € ;  
Mademoiselle Fethiye YALCINKAYA, la somme de 800 € ;

AUTORISE la prise en charge des dépenses liées à la formation du permis de conduire

DIT que la dépense sera imputée sur le compte 6574 90 VEI833 PCONDUIR du budget.

DIT que les recettes seront imputées sur le compte 74718 90 VEI833 CVIL PCONDUIRE

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 20.10.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 OCTOBRE 2011 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 29  
Date de la convocation : 11 OCTOBRE 2011

**Etaients présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2<sup>ème</sup> adjoint, présent à partir du rapport 2c, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, présente à partir du rapport 2b, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7<sup>ème</sup> adjoint, Mme Abida CHARIF, 9<sup>ème</sup> adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale déléguée, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Ismaël LAUTOA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Youssef EL HMAM, présent à partir du rapport 2b, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

**Etaients excusés et représentés** : M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, représenté par M. Jean-Michel LLORCA, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par Mme Colette HEURTAUX, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par M. Ismaël LAUTOA, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND.

### Délibération n° 11-3199

#### **4a-CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LES SEANCES CINEMATOGRAPHIQUES « CONNAISSANCE DU MONDE »**

**RAPPORTEUR : Claude MARECHAL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget Primitif 2011,

Vu le projet de partenariat pour les séances cinématographiques « Connaissance du Monde », entre la ville d'Epernay, le cinéma « Le Palace » et la Société TERRE DES MONDES.

Considérant qu'il convient de préciser les conditions de ce partenariat au sein d'une convention,

Vu l'avis de la Commission Animation et Attractivité de la Ville du 4 octobre 2011,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention ci-annexé,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tout document afférent à ce dossier,

DIT que les dépenses seront imputées sur le compte 6228/30/CAC267 du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 20.10.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 OCTOBRE 2011 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 29  
Date de la convocation : 11 OCTOBRE 2011

**Étaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2<sup>ème</sup> adjoint, présent à partir du rapport 2c, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, présente à partir du rapport 2b, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7<sup>ème</sup> adjoint, Mme Abida CHARIF, 9<sup>ème</sup> adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale déléguée, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Ismaël LAUTOA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Youssef EL HMAM, présent à partir du rapport 2b, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

**Étaient excusés et représentés** : M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, représenté par M. Jean-Michel LLORCA, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par Mme Colette HEURTAUX, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par M. Ismaël LAUTOA, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND.

### **Délibération n° 11-3200**

#### **4b-CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'EPERNAY ET L'ASSOCIATION « LE SALMANAZAR » POUR L'ORGANISATION DU SPECTACLE THEATRAL « ECLATS DE VIE »**

**RAPPORTEUR : Claude MARECHAL**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Animation et Attractivité de la Ville du 4 octobre 2011,

Considérant que dans le cadre d'Epernay-Spectacles, la Ville d'Epernay et l'Association « Le Salmanazar » co-organisent, un spectacle théâtral intitulé « Eclats de vie » de et avec le comédien Jacques WEBER, le lundi 14 novembre 2011 à 20 h 30

Considérant l'intérêt communal de ce concert qui contribue au développement de la vie culturelle sparnacienne,

Considérant que l'Association « Le Salmanazar » prendra en charge le cachet de l'artiste, les charges et taxes afférentes, ainsi que les frais de communication, de recrutement des techniciens, les repas et la sécurité,

Considérant la nécessité de verser une contribution sous forme de subvention au Salmanazar, d'un montant maximal de 10 000 €, pour l'organisation de ce spectacle,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention ci-annexé,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tout document afférent à ce dossier,

INDIQUE que les dépenses seront imputées sur le compte 6574/312/CAC267  
EPERSPEC du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la  
présente copie est conforme à la délibération  
inscrite au registre et dont le compte rendu  
a été affiché à la porte de la Mairie le 20.10.11  
conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213  
du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 OCTOBRE 2011 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 29  
Date de la convocation : 11 OCTOBRE 2011

**Etai**ent présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2<sup>ème</sup> adjoint, présent à partir du rapport 2c, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, présente à partir du rapport 2b, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7<sup>ème</sup> adjoint, Mme Abida CHARIF, 9<sup>ème</sup> adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale déléguée, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Ismaël LAUTOA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Youssef EL HMAM, présent à partir du rapport 2b, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

**Etai**ent excusés et représentés : M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, représenté par M. Jean-Michel LLORCA, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par Mme Colette HEURTAUX, M. Slimane BOUDJIBA, représenté par M. Ismaël LAUTOA, Mme Anne-Lise PETTIPAS, représentée par M. Rémi GRAND.

### **Délibération n° 11-3201**

#### **4c-MISSION DE DIAGNOSTIC TECHNIQUE DE BATIMENT RELATIVE AU PROJET DE RESTRUCTURATION MUSEE DEMANDE DE SUBVENTIONS**

**RAPPORTEUR : Claude MARECHAL**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget primitif de la Commune,

Vu la nécessité, dans le cadre du projet de restructuration du musée d'Epernay, de lancer une mission de diagnostic des bâtiments susceptibles d'accueillir les collections muséales,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire ou son représentant à solliciter la participation financière du Conseil Régional et de la DRAC Champagne Ardenne à hauteur de 25% chacune, à demander à titre exceptionnel l'autorisation de démarrage anticipé des travaux et à signer tout document y afférent,

INDIQUE que lesdites recettes seront imputées sur le compte 1312 322 CBA256 BATI du Budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 20.10.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 OCTOBRE 2011 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 29  
Date de la convocation : 11 OCTOBRE 2011

**Étaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2<sup>ème</sup> adjoint, présent à partir du rapport 2c, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, présente à partir du rapport 2b, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7<sup>ème</sup> adjoint, Mme Abida CHARIF, 9<sup>ème</sup> adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale déléguée, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Ismaël LAUTOA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Youssef EL HMAM, présent à partir du rapport 2b, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

**Étaient excusés et représentés** : M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, représenté par M. Jean-Michel LLORCA, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par Mme Colette HEURTAUX, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par M. Ismaël LAUTOA, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND.

### **Délibération n° 11-3202**

#### **5a- APPROBATION DU PROTOCOLE D'ACCORD EN FAVEUR DE L'EFFICACITE ENERGETIQUE ENTRE GEO-PLC ET LA VILLE D'EPERNAY**

**RAPPORTEUR : Nicolas SCHMIT**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le protocole d'accord en faveur de l'efficacité énergétique ci-annexé,

Vu l'avis de la Commission Cadre de Vie et Développement Durable du 30 septembre 2011,

Considérant que le protocole d'accord en faveur de l'efficacité énergétique entre la Ville d'Epernay et GEO-PLC, a pour objectif le développement des énergies renouvelables et la maîtrise de la demande en énergie s'inscrivant dans la politique de Développement durable,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le protocole d'accord en faveur de l'efficacité énergétique entre la Ville d'Epernay et GEO-PLC,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer le protocole d'accord en faveur de l'efficacité énergétique et ses conventions d'application et de répartition, ainsi que tout document relatif à ce partenariat,

DIT que les recettes résultantes des conventions d'application et de répartition seront inscrites sur le compte du budget général.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 20.10.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 OCTOBRE 2011 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 29  
Date de la convocation : 11 OCTOBRE 2011

**Étaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2<sup>ème</sup> adjoint, présent à partir du rapport 2c, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, présente à partir du rapport 2b, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7<sup>ème</sup> adjoint, Mme Abida CHARIF, 9<sup>ème</sup> adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale déléguée, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Ismaël LAUTOA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Youssef EL HMAM, présent à partir du rapport 2b, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

**Étaient excusés et représentés** : M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, représenté par M. Jean-Michel LLORCA, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par Mme Colette HEURTAUX, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par M. Ismaël LAUTOA, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND.

### **Délibération n° 11-3203**

#### **5b-MAJORATION DE L'AIDE MUNICIPALE POUR LE RAVALEMENT DE FACADES DE L'IMMEUBLE 19, RUE EUGENE MERCIER**

**RAPPORTEUR : Annie LOYAX**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitat,

Vu l'avis de la Commission Cadre de vie et développement durable du 30 septembre 2011,

Vu la délibération du 20 novembre 2007 relative au lancement de la quatrième campagne de ravalement de façades, fixant le taux de subvention à 20 % et les majorations à 30 % du coût TTC des travaux subventionnables,

Vu la délibération n° 10-1909 du 10 mai 2010 portant attribution d'une subvention pour cet immeuble,

Vu les nouveaux devis, relatifs au ravalement de la façade de l'immeuble sis 19, rue Eugène Mercier, déposés au Service Urbanisme et Architecture le 19 septembre 2011,

Considérant que la quatrième campagne devant s'achever initialement en janvier 2010 a été prolongée jusqu'au 1er janvier 2012, par délibération du 18 janvier 2010,

Considérant que les majorations tiennent compte d'un surcoût lié à l'intérêt architectural de l'immeuble,

Considérant que l'immeuble sis 19, rue Eugène Mercier est repéré de premier intérêt architectural et les travaux entrepris,

Considérant le retard involontaire pris par Madame DUCCELLIER dans l'exécution de ces travaux de ravalement, en raison de la faillite de l'entreprise choisie initialement,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'octroyer à Madame DUCCELLIER une subvention de 20 % majorée à 30 % du montant des travaux subventionnables s'élevant à 18 787,25 €, portant la subvention à 5 636,18 €,

DECIDE d'annuler la délibération n°10-1909 du 10 mai 2010.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 20.10.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 OCTOBRE 2011 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 29  
Date de la convocation : 11 OCTOBRE 2011

**Etaient présents** : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème adjoint, présent à partir du rapport 2c, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, présente à partir du rapport 2b, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale déléguée, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Ismaël LAUTOA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Youssef EL HMAM, présent à partir du rapport 2b, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

**Etaient excusés et représentés** : M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, représenté par M. Jean-Michel LLORCA, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par Mme Colette HEURTAUX, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par M. Ismaël LAUTOA, Mme Anne-Lise PETTIPAS, représentée par M. Rémi GRAND.

### **Délibération n° 11-3204**

#### **5c-ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE POUR LE RAVALEMENT DE FACADES DE LA COPROPRITE DU 8-10, PLACE MENDES FRANCE**

**RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS**

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitat,

Vu l'avis de la Commission Cadre de vie et développement durable du 30 septembre 2011,

Vu la délibération du 20 novembre 2007 relative au lancement de la quatrième campagne de ravalement de façades,

Vu le dossier de demande de subvention déposé le 28 janvier 2010 par Monsieur THEVENET pour la copropriété du 8-10, place Mendès-France,

Vu les nouveaux devis déposés au Service Urbanisme et Architecture le 25 juillet 2011,

Considérant que la quatrième campagne devant s'achever initialement en janvier 2010 a été prolongée jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2012, par délibération du 18 janvier 2010,

Considérant que les déplafonnements tiennent compte, d'un surcoût lié à l'intérêt architectural de l'immeuble et d'une intervention sur un immeuble d'angle,

Considérant l'intérêt architectural et historique de l'immeuble situé 8-10, place Mendès-France, de sa situation d'immeuble d'angle et des travaux entrepris,

Considérant que les nouveaux travaux étendent le ravalement à la partie de l'immeuble située rue du Théâtre afin de réaliser un ravalement global de la copropriété,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'octroyer à la copropriété du 8-10, place Mendès-France, représentée par Monsieur THEVENET, une subvention complémentaire de 15 % du montant des nouveaux devis de 11 235,87 € et d'attribuer subvention dé plafonnée totale de 23 255,48 € maximum.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 20.10.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 OCTOBRE 2011 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 29  
Date de la convocation : 11 OCTOBRE 2011

**Étaient présents :** M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYLAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2<sup>ème</sup> adjoint, présent à partir du rapport 2c, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, présente à partir du rapport 2b, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7<sup>ème</sup> adjoint, Mme Abida CHARIF, 9<sup>ème</sup> adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale déléguée, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, M. Ismaël LAUTOA, Mme Virginie LUTUN, MM. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, Jean-Paul GUILLLOT, Michel DE LILLO, Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, MM. Jérémie THEVENIN, El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, M. Youssef EL HMAM, présent à partir du rapport 2b, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, secrétaire de séance.

**Étaient excusés et représentés :** M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, M. Jacques GUILLAUME, représenté par M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, représenté par M. Jean-Michel LLORCA, Mme Geneviève LAMOTTE, représentée par Mme Colette HEURTAUX, M. Slimane BOUDJEBBA, représenté par M. Ismaël LAUTOA, Mme Anne-Lise PETITPAS, représentée par M. Rémi GRAND.

### Délibération n° 11-3205

#### **6-COMPTE RENDU DE DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L 2122-22)**

##### **RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

En application des délibérations des 28 mars 2008 et 30 mars 2009, par lesquelles vous m'avez donné délégation pour prendre toutes décisions en vertu des possibilités offertes par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai décidé :

1°) Le 6 septembre 2011, d'accorder à l'association « Conciliateurs de Justice - Cour d'Appel de Reims », sa domiciliation à la Mairie de Quartier, moyennant le versement par l'occupant d'une adhésion annuelle, d'un montant de 37 €.

2°) Le 14 septembre 2011, d'accorder à l'association « Confédération Nationale du Logement 51 » un bureau de permanences à la Mairie de Quartier, à compter du 15 septembre 2011, pour une période d'un an renouvelable deux fois par reconduction tacite, soit jusqu'au 14 septembre 2014, et ce, à titre gracieux.

3°) Le 14 septembre 2011, d'accepter un don de biens mobiliers de l'association Maison Pour Tous, et par conséquent de les intégrer dans l'actif de la Ville, et ce, pour une valeur de 21 150,98 €.

4°) Le 14 septembre 2011, de disposer du véhicule de l'association « La Maison Pour Tous » du 16 au 17 septembre 2011, afin de pouvoir transporter les usagers pour une sortie au festival des marionnettes de Charleville-Mézières, et ce, à titre gracieux.

5°) Le 15 septembre 2011, de conclure un contrat avec la Société FINANCES ACTIVES pour accompagner la Ville dans le suivi de la dette, pour une durée de trois ans, et ce, moyennant la somme de 6500 € par an.

6°) Le 19 septembre 2011, d'organiser un spectacle « des machines improbables à rentabilité limitée » et ses 6 ateliers de construction d'instruments à partir d'objets de récupération, les 26 et 27 octobre 2011, à la médiathèque à partir de 9 H 30, et ce, moyennant la somme de 1 830,43 €.T.T.C.



7°) Le 19 septembre 2011, de confier à l'association RECRE A JEUX, les animations de jeux de cartes et de société, à la Ferme de l'Hôpital, du 5 octobre au 31 décembre 2011, tous les après-midis de 13 H 30 à 18 H 30, et ce, moyennant la somme de 75 € par séance pour l'animation, et 45 € de matériel.

8°) Le 19 septembre 2011, d'organiser une représentation d'un spectacle vivant « Le pêcheur et la Reine des mers et Baba Yaga », avec l'International Visual Théâtre, à 17 H 00, le 8 octobre 2011, à la médiathèque, et ce, moyennant la somme de 711,28 € T.T.C.

9°) Le 19 septembre 2011, d'organiser 8 séances d'ateliers de lecture à voix haute, avec l'Association Art Terre le 11 octobre 2011, de 18 H 30 à 20 H 30, puis 7 autres interventions de novembre 2011 à mai 2012, à la médiathèque, et ce, moyennant la somme de 1200 € T.T.C.

10°) Le 19 septembre 2011, de mettre à la disposition de l'Inspecteur de l'Education Nationale, les trois classes de l'école élémentaire MARX DORMOY, afin d'organiser des animations « découvertes des logiciels T.N.I. », du 21 septembre 2011 au 4 juillet 2012, tous les mercredis de 9 H 00 à 12 H 00, et ce, à titre gracieux.

11°) Le 21 septembre 2011, de conclure un marché pour la construction d'un tennis couvert au stade Belle Noue, avec les entreprises suivantes :

-lot n° 1 : - "V.R.D" - JUVIGNY ESPACES VERTS, moyennant la somme de 19 913,40 € T.T.C ;

-lot n° 2 : - « tennis couvert » - Groupement BEC CONSTRUCTION/LOSBERGER France, moyennant la somme de 297 223,16 € T.T.C. ;

-lot n° 3 : - « sol du court de tennis » - TENNIS ET SOLS, moyennant la somme de 42 577, 60 € T.T.C. ;

-lot n° 4 : - « filets pare-ballons » - JUVIGNY ESPACES VERTS, moyennant la somme 9 023,82 € T.T.C.

12°) Le 21 septembre 2011, d'organiser une scène de slam avec l'association Les Ateliers Slam.com, le 1<sup>er</sup> octobre 2011 à 17 H 00, à la médiathèque, et ce, moyennant la somme de 527 € T.T.C.

13°) Le 21 septembre 2011, d'organiser une lecture théâtralisée avec le théâtre du Lin, sur le thème de « Souvenirs d'enfance », le 19 novembre 2011 à 16 H 00, à la médiathèque, et ce, moyennant la somme de 650 € T.T.C.

14°) Le 21 septembre 2011, d'organiser un concert du groupe Marnitude, le 5 novembre 2011 à 16 H 00 à la médiathèque, et ce, moyennant la somme de 400 € T.T.C.

15°) Le 21 septembre 2011, d'emprunter l'exposition intitulée « Fées, sorcières et autres mythes et légendes » à la galerie Jeanne ROBILLARD, pour une exposition à la médiathèque du 24 octobre au 5 novembre 2011, et ce, moyennant la somme de 777, 40 € T.T.C.

16°) Le 21 septembre 2011, de créer une régie de recettes auprès de la Maison Pour Tous, pour l'encaissement des produits proposés aux usagers des services du secteur enfance, jeunesse et famille.

17°) Le 22 septembre 2011, de signer un avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la Place des Arcades, avec PENA & PENA SARL, afin de fixer le montant total du coût de réalisation des travaux que le Maître d'œuvre s'engage à respecter et qui est arrêté à la somme de 2 754 915,07 € T.T.C.

18°) Le 23 septembre 2011, de confier à la compagnie « Collectif Artistique Eutectic » les représentations « Les hommes en bleu » le 1<sup>er</sup> octobre, à la Ferme de l'hôpital, dans le cadre de la journée « portes ouvertes », moyennant la somme de 1 030 € T.T.C.

19°) Le 27 septembre, de confier à l'association CREPUSCULE PRODUCTIONS l'organisation d'un concert avec le groupe « DOBET GNAHORE », le samedi 26 novembre 2011, au Palais des Fêtes, moyennant la somme de 3 798 € T.T.C.

20°) Le 28 septembre 2011, dans le cadre de la reprise des activités de la Maison Pour Tous, de confier, pour la période du 4 octobre 2011 au 30 juin 2012, hors vacances scolaires :

- à l'association LENOL FUULBE, les animations de l'atelier danse africaine pour enfants, le mercredi de 18 à 20 heures, moyennant la somme de 15 € de l'heure,
- à l'association AFRICAA, les animations de l'atelier danse africaine pour adultes, le jeudi de 17h45 à 19h15, moyennant la somme de 76 € de l'heure,
- à l'auto entreprise ATELIER, les animations de l'atelier céramique, le vendredi de 14 à 23 heures et le samedi de 14 à 15 heures, moyennant la somme de 15 € de l'heure,
- à l'auto entreprise SELEN'ART, les animations de l'atelier danse orientale, le mardi de 17 à 18 heures et le mardi de 18 h 30 à 19 h30, moyennant la somme de 20 € de l'heure
- à l'association GENERATION GYM, les animations de l'atelier gymnastique douce le jeudi de 10 h30 à 11 h 30, moyennant la somme de 27 € de l'heure.

21°) Le 28 septembre, de mettre gratuitement à la disposition de Madame Champenois, directrice de l'école élémentaire Chaude Ruelle, les locaux et la cour de cette école afin d'y organiser une brocante le 11 novembre 2011, de 5 h 30 à 20 heures.

22°) Le 29 septembre, de conclure un marché pour l'organisation et la mise en œuvre d'une parade spectacle dans le cadre des Habits de Lumière 2011, avec les entreprises suivantes :

- lot n°1 : COMPAGNIE OFF pour un montant de 36 371,13 € T.T.C.
- lot n°2 : SARL MELUSINE pour un montant de 25 816,52 € T.T.C.

23°) Le 3 octobre, de passer un avenant au lot n° 1 « Stockage et transfert de D.I.B./Encombrants vers un centre d'élimination agréé » du marché relatif au traitement et au transfert des déchets avec la société AUREADE. L'économie réalisée au titre de cet avenant est de 6 177,10 € par an, soit 9,97% du montant initial.

24°) Les 22, 23, et 27 septembre de mettre :

- le « Piccolo Théâtre » de la Ferme de l'Hôpital, à la disposition du Club de Prévention, le 3 octobre 2011 de 16 h 30 à 21 h, et ce à titre gracieux.

- le studio de l'Espace Bernon Animation, à la disposition de Jaja Power, Renaïders et DJ Arnold, pour une durée d'un an, renouvelable deux fois, et ce à titre gracieux.

- la salle polyvalente de la Ferme de l'Hôpital, à la disposition de :

- Madame Alice CARDOSO, du vendredi 4 novembre au lundi 7 novembre, moyennant la somme de 137 €

-Madame Annie JORAND, du jeudi 10 novembre au lundi 14 novembre, moyennant la somme de 137 €

- la salle de réunion de la Mairie de Quartier, à la disposition de :

-Mme Nicole GILLE, représentant la Maison de l'Enfant, le 12 octobre 2011 de 17 H 45 à 22 H 00, et ce, à titre gracieux.

-M. Kibily TRAORE représentant l'Amicale Afrique Noire, le samedi 1<sup>er</sup> octobre 2011 et le samedi 22 octobre 2011, de 17 H 45 à 22 H 00, et ce, à titre gracieux.

- la salle Odile-KOPP, à la disposition de :

-Secours Populaire, du 23 au 26 septembre 2011, et du 21 au 24 octobre 2011, et ce, à titre gracieux

-Epernay Jumelages, du 4 au 7 novembre 2011, et ce, à titre gracieux

-Mademoiselle Jocelyne SALMON, du 28 au 31 octobre 2011, moyennant la somme de 255 €

25°) Les 12, 19, et 28 septembre 2011, d'attribuer et de renouveler les concessions, répertoriées sous les n° 3074 à 3090, 3100, 3145 à 3152, et 3164 aux cimetières Nord et La Villa.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 20.10.11 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982  
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH  
Directeur Général des Services